

Dentistes



© 2014 Les Echos Publishing

Pour permettre au personnel des cabinets dentaires (assistantes dentaires, secrétaires, réceptionnistes...) de bien comprendre la nouvelle nomenclature CCAM, Actalians, l'organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales, des établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé, leur propose une formation en ligne.

Ces personnels sont en effet en charge des factures et des remboursements des patients, il était donc indispensable qu'ils soient au fait de ces modifications de classification permettant d'assigner les actes pris en charge par l'Assurance Maladie.

Concrètement, cette formation se fait sur ordinateur et peut se dérouler sur le lieu de travail. D'une durée totale de 3h40, elle peut être réalisée par modules, chaque module durant 45 minutes, mais sur une durée de 15 jours maximum. 2 parcours sont disponibles : l'un pour les novices, l'autre pour le personnel expérimenté, et sont centrés sur la pratique professionnelle (organisation de la CCAM, règles de la CCAM, application des principes de la CCAM, codification et explication d'un devis).

Pour en bénéficier, une demande doit être faite en ligne avec paiement direct par carte bancaire (80 € HT par salarié pris en charge totalement par Actalians, qui remboursera l'employeur après la fin de la formation).

Pour en savoir plus et s'inscrire :

www.maformationdentaire.com

© 2014 Les Echos Publishing